

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)**

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° 1755

présenté par
M. Dupont-Aignan et Mme Besse

ARTICLE 3

Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 3 :

«
courants)*(En milliards d'euros)*

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2024-2030
Crédits de paiement de la mission « Défense »	47,94	51,94	55,94	59,94	64,24	68,54	72,84	421,38
Variation	+4	+4	+4	+4	+4,3	+4,3	+4,3	

»

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le montant retenu pour la période 2024-2030 de 400 milliards d'euros de crédits alloués à la mission « Défense » représente un progrès qu'il ne faut pas nier.

Cependant, compte-tenu des besoins de notre armée et de l'effet de l'inflation, il est essentiel d'augmenter chaque année le budget de 4 milliards, ce qui représenterait un total de 421,38 milliards d'euros en 2030. La variation de 4,3 milliards d'euros par an est conservée à partir de l'année 2028.

L'INSEE a estimé que le produit intérieur brut (PIB) de la France s'élève à 2 643 milliards d'euros pour l'année 2022. En se basant sur cette donnée, et tout en gardant à l'esprit que ce PIB est voué à augmenter, et donc à diminuer le pourcentage annoncé, le budget présenté au sein de cet amendement permettrait un investissement à hauteur de 2,54% du PIB dans notre défense à horizon 2030 en considérant une croissance de 1% du PIB français chaque année.

Cet amendement est en cohérence avec les précédents proposés visant à l'acquisition de deux porte-avions de nouvelle génération, de trente frégates de premier rang, et d'un investissement global conséquent dans le secteur de la défense.

Nous devons nous donner les moyens de nos ambitions, tel est l'objectif du présent amendement.